

42155

Code INSEE

MAIRIE DE NERVIEUX

Commune

DM 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice 11
 Nombre de membres présents 10
 Nombre de suffrages exprimés 11
 VOTES : Contre 0 Pour 11
 Date de convocation : 12/04/2012

L'an DEUX MILLE DOUZE, le 20/04/2012, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE sous la présidence de JACQUES GUILLERMET, Maire.

Présents : Jacques GUILLERMET, Jean Luc DURRIS, Serge TAMAIN, Hervé CASTAINGS, Jérôme BRUEL, Gérard BRUEL, Patrice GEIGER, Solange DUTOIR, Jean François BAZZARA, Virginie BONNET

Objet : BUDGET COMMUNAL / DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1

2012/023
 REÇU LE
 04 MAI 2012

BOURGE-PRÉFECTURE DE MONTFERRON

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61351 : Loc mobilières (sauf copieurs)		15 000.00 E		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		15 000.00 E		
D 023 : Virement section investissement	15 000.00 E			
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	15 000.00 E			
Total	15 000.00 E	15 000.00 E		
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	3 307.00 E			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	3 307.00 E			
D 2135 : Installations générales		700.00 E		
D 21578 : Autre matériel et outillage		6 752.00 E		
D 2183 : Matériel de bureau et info.		1 500.00 E		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		8 952.00 E		
R 021 : Virement de la section de fonct			15 000.00 E	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			15 000.00 E	
R 1328 : Autres				5 645.00 E
TOTAL R 13 : Subventions d'investis. reçues				5 645.00 E
R 1641 : Emprunts en unités monétaires				15 000.00 E
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				15 000.00 E
Total	3 307.00 E	8 952.00 E	15 000.00 E	20 645.00 E
Total Général		5 645.00 E		5 645.00 E

Certifié exécutoire par JACQUES GUILLERMET, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le.

A NERVIEUX, le 20/04/2012.

MAIRIE de NERVIEUX
 LE MAIRE,
 Jacques GUILLERMET

42155

Code INSEE

MAIRIE DE NERVIEUX

Commune

DM 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

MAIRIE DE NERVIEUX
LE MAIRE,
Jacques GUILLERMET



REÇU LE

04 MAI 2012

SOUS-PRÉFECTURE DE VANDERBON

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2012/024

L'an deux douze, le vingt avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 12/04/2012

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

ETAIENT PRESENTS : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mme Solange DUTOIR, Mr Patrice GEIGER, et Jean-François BAZZARA, Mme Virginie BONNET, Gérard BRUEL.

Absents : Mr Arnaud MIGNARD

Procurations : Mr Arnaud MIGNARD à Mme Solange DUTOIR

OBJET : MODIFICATION DU BUDGET COMMUNAL, INVESTISSEMENT COMMUNAL.

Le Comité des Fêtes de Nervieux sollicite la commune pour l'achat d'une remorque destinée à ranger et déplacer le nouveau chapiteau.

L'ancienne remorque n'étant plus adaptée au nouveau mobilier, il propose de participer financièrement à l'achat, compte tenu des excédents dégagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide ;

- D'inscrire la dépense de 6752 € TTC en section d'investissement,
- D'accepter la participation du comité des Fêtes à hauteur de 5645 € qui sera enregistrée au compte 1328 €
- les frais d'immatriculation seront payés en fonctionnement

REÇU LE

04 MAI 2012

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Fait à Nervieux, le 20 avril 2012

Le Maire

MAIRIE de NERVIEUX

Jacques GUILLERMET



LE MAIRE,

Jacques GUILLERMET

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : commune.de.nervieux@wanadoo.fr – Site internet www.nervieux.fr

Mairie de Nervieux

EXTRAIT *Département de la Loire* DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL REÇU LE

04 MAI 2012

L'an deux mil douze, le vingt avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 12/04/2012

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

ETAIENT PRESENTS : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mme Solange DUTOIR, Mr Patrice GEIGER, et Jean-François BAZZARA, Mme Virginie BONNET, Gérard BRUEL.

Absents : Mr Arnaud MIGNARD

Procurations : Mr Arnaud MIGNARD à Mme Solange DUTOIR

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT **D'ASSAINISSEMENT 2011**

2012/025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'assainissement 2011 concernant l'assainissement collectif et le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ♣ approuve le rapport joint à la présente délibération,
- ♣ donne pouvoir au Maire pour l'adresser à la D.D.A.S.S.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

A Nervieux, le 20 avril 2012

Le Maire,
Jacques GUILLERMET MAIRIE de NERVIEUX



LE MAIRE,
Jacques GUILLERMET

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : commune.de.nervieux@wanadoo.fr – Site internet www.nervieux.fr



REÇU LE

04 MAI 2012

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTBRISON

RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE

SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ET
LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF (SPANC)

COMMUNE DE NERVIEUX (Loire)

Arrondissement de MONTBRISON

I. SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Commune gère directement les équipements publics (2 stations d'épuration et 11,6 kilomètres de conduite).

L'exploitation des installations est effectuée par les employés techniques communaux, avec l'assistance de la société SAUR France, dans le cadre d'un contrat d'assistance.

La MAGE (Mission d'Aide à la Gestion de l'Eau) du Conseil Général, intervient également dans le pilotage générale de l'installation et le suivi des obligations réglementaires.

1. SITUATION DES INSTALLATIONS

- Lagune de Grénieux : capacité totale de 167 Equivalent-Habitants, saturée hydrauliquement en raison de l'augmentation du nombre de maisons, des entrées d'eaux claires sur le réseau et du branchement des toitures de maison sur le réseau eaux usées.
- Station d'épuration de Nervieux : capacité de 493 Equivalent-Habitants

Le projet de création d'une nouvelle station d'épuration, d'une capacité de 780 EH, destinée à remplacer la station du bourg de Nervieux, est en cours de finalisation technique et financière. La technique retenue sera une station de type 'lit planté de roseaux' implantée au point bas du réseau de collecte, chemin des sables, en amont de la station existante.

Les travaux ont débuté au cours du 4^{ème} trimestre 2011 pour une livraison prévue début février 2012.

2. BUDGET ASSAINISSEMENT (détail des dépenses apparaissant au compte administratif)

Section de fonctionnement en € TTC:

Les dépenses de fonctionnement portent principalement sur :

- dotations aux amortissements : 69 % (destinées à anticiper le remplacement futur des installations).
- frais de personnel : 16 %
- intervention dépannage des installations : 9 %
- intérêts d'emprunts : 5 %
- autres charges : 1 %

	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses	43 545 €	56 058 €	63 640 €	61341 €	57273 €
Recettes	44 103 €	52 319 €	56 479 €	59173 €	82410 €
Résultat	5 346 €	- 3 739 €	- 5 346 €	- 7 514 €	16 682 €

- Pour 2011, la redevance pollution instaurée par l'agence de l'eau a été refacturée aux abonnés du service (montant : 5 336 € contre 4 523 € en 2010).
- Les recettes de droits de branchement des particuliers au réseau d'assainissement collectif s'élèvent à 8 600 € pour 5 branchements. La redevance assainissement n'a pas fait l'objet d'ajustement.

Section d'investissement en € TTC:

	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses	45 158 €	81 432 €	45 174 €	102 261 €	337 094 €
Recettes	65 884 €	63 827 €	82 268 €	42 384 €	266 235 €

En 2010, des travaux importants de préparation du site de la nouvelle station ont été réalisés (création de la plateforme pour élévation du niveau hors crue centennale) (83 KE)

En 2011, les travaux de réalisation de la STEP ont été menés par l'Entreprise TPCF sous la conduite du bureau d'étude SINBIO.

- Le remboursement reçu du FCTVA s'élèvent à 14 303 € TTC.
- Afin de compenser le déficit d'investissement, la commune a versé une subvention de 23 000 € depuis le budget communal.

04 MAI 2012

Redevances Assainissement :

ANNEE	FORFAIT en Euros	Prix du M3 d'eau consommée	Coût théorique redevance pour une consommation de 120 m3/an
2007	52	0.27	84.4 €
2008	52	0.33	91.6 €
2009	60	0.40	108.0 €
2010	44	0.60	116.0 €
2011	44	0.73	131.6 €

- Redevances :

Depuis 2007, la Commune a révisé régulièrement les prix de la redevance afin de financer les nombreux travaux de maintenance sur la station d'épuration actuelle (changement de conduites, pompes et aérateurs) et anticiper la construction de la nouvelle station.

Une évolution forte de la tarification a été initiée en 2009 pour se conformer à la réglementation (arrêté du 06 août 2007). Un ajustement des tarifs a été engagé avec majoration de la part variable pour encourager la baisse de la consommation d'eau.

Cette politique s'est avérée efficace, au regard de la consommation moyenne d'eau par foyer, en constante diminution, malgré la hausse du nombre de foyer et de la population.

L'évolution de la consommation d'eau potable est la suivante :

ANNEE	CONSOMMATION EN M3	NOMBRE D'ABONNES (Foyers)	Consommation moyenne par foyer en m3
2008	30 329	347	87.4
2009	27 956	366	76.3
2010	25 131	372	67.5
2011	28 088	383	73.3

3. TRAVAUX REALISES en 2011 (montants TTC) = 14 871 €

- Des travaux d'extension du réseau d'assainissement à Grénieux ont été réalisés pour un montant de 4 970 € TTC.
- Des travaux d'entretien et de réparations des canalisations aux abords du chemin piétonnier ont été réalisés pour un montant de 4 559 € TTC.
- Le montant des travaux de réfection du chemin piétonnier, suite aux travaux d'assainissement du Lotissement Chanteperdrix s'élève à 2 090.60 €.
- Des travaux sur le dépôt technique de la STEP se montent à 3 251 € TTC.
- Les travaux de construction de la nouvelle Station d'Epuration ont été prévus sur le deuxième semestre 2011 et début d'année 2012 pour un montant de 517 336 €.

4. TRAVAUX PREVUS SUR 2012 =Montant prévisionnel : 21 000 €

- Extension du réseau d'assainissement collectif entre le Chemin Garnier et le Chemin de Grangeneuve.
- Divers travaux de raccordement, selon le volume des constructions neuves.

5. SUIVI DES STATIONS D'EPURATION

Les employés communaux interviennent 2 fois par semaine, au minimum, dans les 2 installations (Nervieux et Grénieux) pour effectuer les opérations d'entretien courant (nettoyage des paniers dégrilleurs, réglage de l'aération, fauchage des abords...).

De plus, la lagune de Grénieux nécessite un suivi très régulier en période de fortes chaleurs pour limiter et supprimer les dépôts de lentilles d'eau.

Cette prestation de mise à disposition du personnel est refacturée au budget communal une fois par an pour un montant de 10 000 €.

En annexe de la présente est joint **l'analyse technique** réalisée par le Conseil Général de la Loire, cellule MAGE, pour l'année 2010, relative à la qualité du traitement d'épuration.

II. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC

Le SPANC de la Commune de Nervieux a été créé, par délibération du 21/10/2005, afin de répondre à la législation européenne transposée en droit français par la loi du 3 janvier 1992.

Par délibération du 27/01/2006, il a été décidé de confier le diagnostic et le contrôle des équipements à la SAUR – ST GERMAIN LAVAL pour une durée de 3 ans.

En 2010, le contrat a été prolongé par tacite reconduction d'une année, aux mêmes conditions financières pour les usagers.

Le diagnostic et le contrôle des équipements sont réalisés par la SAUR – St Germain Laval qui a pour mission d'effectuer :

- l'état de lieux et la vérification du fonctionnement des installations existantes (bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité – bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration – accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux),
- l'analyse technique des projets d'installation d'assainissement non collectif pour les nouvelles constructions situées hors réseau collectif.

	2010	2011
Nombre d'installations nouvelles étudiées	3	10
Nombre installations contrôlées	2	3

REÇU LE
04 MAI 2012
Sous-Préfecture de Montauban

Tarifs des prestations

Nouvelles constructions : - Conception : 55.00 € H.T.
 - Contrôle réalisation : 65.00 € H.T.

Constructions existantes : - Contrôle de l'existant : 65.00 € H.T.

Le SPANC s'applique sur les secteurs urbanisables de la Commune non desservis pour le réseau d'égouts collectif, c'est-à-dire dans les secteurs : Les Roches, Les Garets, Sugny, Le Coin (partie) ainsi que les parties éloignées (La Brèche , La Galonnière...), voir détail dans le PLU communal consultable sur le site internet : www.nervieux.fr (urbanisme et environnement / plan local d'urbanisme).

SITUATION des installations individuelles

Bilan au 31/12/2011

	Dont secteur de GRENIEUX	TOTAL NERVIEUX
Nb d'habitats non raccordés	15	76
Nb installations conformes (favorables)	5	17
Nb installation à revoir(favorable sous réserve)	5	17
Nb installations non-conformes (défavorable)	14	31
Nb total usagers eau potable		452
Nb total des foyers reliés aux réseaux d'égouts publics		383 facturés

Actions envisagées sur 2012 :

Poursuites des efforts de communication auprès des foyers SPANC pour rappel des obligations (loi LEMA) et incitation à engager les travaux de mises aux normes.

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2012/026

L'an deux douze, le vingt avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 12/04/2012

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11 Contre : 0

ETAIENT PRESENTS : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mme Solange DUTOIR, Mr Patrice GEIGER, et Jean-François BAZZARA, Mme Virginie BONNET, Gérard BRUEL.

Absents : Mr Arnaud MIGNARD

Procurations : Mr Arnaud MIGNARD à Mme Solange DUTOIR

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION SUR LE HAMEAU DE GRENIEUX CONSULTATION POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal décide :

- ✓ de lancer une consultation d'entreprises pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un poste de relevage, d'une canalisation de transfert, d'une station d'épuration de type macrophyte sur le Hameau de Grénieux et mise hors service de la station existante y compris démolition,
- ✓ de charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette consultation,
- ✓ d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférant.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 20 avril 2012,

Le Maire,

Jacques GUILLERMET



Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : commune.de.nervieux@wanadoo.fr – Site internet www.nervieux.fr